

## **Appel de propositions : Initiatives de politique publique concernant l'accès aux médicaments en région rurale ou éloignée**

**Introduction :** L'accès aux médicaments en région rurale et éloignée demeure un obstacle important un peu partout au Canada. Ce problème préoccupe collectivement les patients, les décideurs en matière de soins de santé et Roche, tout particulièrement dans un contexte où l'on cherche à assurer un accès équitable aux soins.

Soucieuse de faire avancer les choses à cet égard, Roche demande aux organisations de patients de lui soumettre ses propositions d'initiatives ou de projets en politique publique. L'objectif sera de cibler les obstacles à l'accès aux médicaments dans les collectivités rurales et éloignées, puis d'élaborer et de mettre en place un plan complet d'échange et de transfert des connaissances offrant des solutions potentielles axées sur la politique ou la réglementation.

**Financement offert :** Une subvention d'une valeur maximale de 50 000 \$, en fonction de la portée du projet.

**Durée :** Une année pour effectuer le travail

**Objectif :** Déterminer les obstacles de nature politique et réglementaire qui freinent l'accès à des médicaments novateurs pour les patients des régions rurales et éloignées, puis promouvoir des solutions à ces problèmes.

### **Exigences pour la proposition :**

1. Les propositions devraient avoir pour but :
  - a. de cibler des obstacles de nature politique et réglementaire à l'accès aux médicaments dans les communautés rurales et éloignées d'au moins une région (province, territoire ou zone de juridiction fédérale);
  - b. d'examiner les répercussions de ces obstacles sur les patients, les soignants et le système de santé de cette/ces région(s);
  - c. de proposer des solutions politiques ou réglementaires concrètes;
  - d. de mettre en place une stratégie de transfert et d'échange des connaissances pour veiller à ce que les solutions proposées soient transmises aux intervenants pertinents de la région (décideurs politiques, communautés de patients, instituts de soins de santé, etc.).
2. Lignes directrices
  - a. Utiliser le sous-titre : *Proposition – Initiative de politique publique sur l'accès aux médicaments en région rurale et éloignée*

- b. Présenter les objectifs, la description du projet, la méthodologie, l'échéancier et le détail du budget. Veuillez noter que Roche ne peut pas financer les dépenses d'exploitation, en capital, de location ou salariales liées au projet.
  - c. Présenter, de manière générale, les membres de l'équipe du projet et leurs qualifications.
  - d. Donner des exemples de projets antérieurs connexes.
  - e. Les propositions doivent estimer les coûts anticipés et comprendre un budget détaillé.
  - f. Remarque : Les projets générant des données cliniques, ou dans le cadre desquels les patients prendront directement part à des activités de recherche soumises aux exigences des bonnes pratiques cliniques ou des bonnes pratiques de pharmacovigilance, sont hors de la portée de cet appel de propositions. Ceci comprend les projets donnant lieu à des résultats signalés par les patients ou à des données probantes obtenues en contexte réel, les études observationnelles et toute autre forme de recherche appartenant à la catégorie des études non interventionnelles de Roche.
3. Longueur recommandée pour la proposition : 3 à 6 pages, sans compter les références et le résumé (les références et le résumé sont facultatifs).
4. Échéance :
  - a. Il faut soumettre les propositions d'ici le vendredi 31 octobre 2025.
5. Critères de la décision de financement :
  - a. Le projet doit être chapeauté par au moins une organisation de patient (organisme de bienfaisance enregistré).
  - b. Le montant du financement dépendra de la portée et des retombées de l'initiative proposée.
  - c. Nous privilégierons les propositions axées sur une approche multidisciplinaire et dirigées par une équipe collaborative, composée de membres de plusieurs organisations.
  - d. Les propositions seront évaluées sur la base :
    - i. de leur adéquation avec les objectifs cités;
    - ii. de leur faisabilité selon Roche;
    - iii. de leurs retombées potentielles;
    - iv. de l'originalité de leur approche (pas d'initiatives répétées ou déjà amorcées);
    - v. de leur pertinence à l'égard de l'un des [domaines d'intérêt thérapeutique de Roche Pharma](#), notamment

l'oncologie-hématologie, la neurologie, l'ophtalmologie, l'immunologie, la santé cardiovasculaire, la santé rénale et le métabolisme.

6. Pour nous joindre :
  - a. Pour toute question, veuillez vous adresser à [gillian.bromfield@roche.com](mailto:gillian.bromfield@roche.com).
  - b. Pour nous faire parvenir une demande de subvention pour un projet, veuillez utiliser l'[Outil de demande de financement de Roche Canada](#).

Veillez noter que la soumission d'une proposition ne garantit en rien l'obtention d'un financement. Roche se réserve le droit, à son entière discrétion, de sélectionner les bénéficiaires de ses subventions et d'en déterminer le montant. La réception d'une subvention est conditionnelle à la conclusion d'une entente détaillant les modalités de Roche.

Nous attendons donc vos propositions novatrices qui contribueront à élargir l'accès aux médicaments en région rurale et éloignée, au moyen de recherches judicieuses et d'une dissémination stratégique des savoirs.